



HEBDO FOOT ARTOIS



300 Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : secretariat@artois.fff.fr

SOMMAIRE

1. COMMISSION de DISCIPLINE – Prochaines réunions
2. COMMISSION des LITIGES – Restreinte du 7 juin 2024
3. COMMISSION des LITIGES - Informations
4. NOUVELLE SAISON 2024/2025
5. TOURNOIS et RASSEMBLEMENTS HOMOLOGUES



DISCIPLINE PROCHAINES REUNIONS



Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

- α soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;
- α soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

→ **Le SAMEDI 15 JUIN** (de 9 heures à 10 heures) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 9 JUIN 2024** y compris les matchs arrêtés

→ **Le VENDREDI 21 JUIN** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 16 JUIN 2024** y compris les matchs arrêtés

→ **Le VENDREDI 28 JUIN** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 23 JUIN 2024** y compris les matchs arrêtés

Le Président de la Commission :
Bernard DEJARDIN.



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Vendredi 7 juin 2024

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

Présents : MM. Bernard DEJARDIN – Marc TINCHON -

RESERVES ET HOMOLOGATIONS

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs

ADDITIF – Journée du 11 avril 2024

SENIORS D6 – POULE A

Rencontre 26522257 : AS PTT ARRAS – OC COJEUL (b)

Reserves d'avant match de COJEUL, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 4/2

Amende de 30€ à COJEUL.

Journée du 4 mai 2024

U11 M D3 - POULE C

Rencontre 27596776 : FC ATREBATE – AS BAPAUME BERTINCOURT VAULX

2^{ème} forfait de BAPAUME BERTINCOURT VAULX.

ATREBATE bat BAPAUME BERTINCOURT VAULX par forfait 5/0.

Amende de 20€ à AS BAPAUME BERTINCOURT VAULX.

U11 M D3 - POULE H

Rencontre N°27597131 US NOEUX LES MINES – US SAINT-POL (b)

1^{er} forfait de SAINT-POL.

NOEUX LES MINES bat SAINT-POL par forfait 5/0.

Amende de 10€ à SAINT-POL.

U11 M D4 - POULE G

Rencontre 27627026 : ES SAINT-LAURENT FEUCHY (c) – USO BRUAY (c)

1^{er} forfait de BRUAY.

SAINT-LAURENT FEUCHY bat BRUAY par forfait 5/0.

Amende de 10€ à BRUAY.

U11 M D4 - POULE I

Rencontre 27602031 CARVIN DYNAMO – AFC LIBERCOURT (b)

1^{er} forfait de LIBERCOURT.

CARVIN DYNAMO bat LIBERCOURT par forfait 5/0.

Amende de 10€ à LIBERCOURT.

U11 M D4 - POULE R

Rencontre 27609077 : O. LIEVIN (filles) (d) – USSM LOOS (b)

1^{er} forfait de LOOS.

LIEVIN O. bat LOOS par forfait 5/0.

Amende de 10€ à LOOS.

Rencontre 27609078 : ES BULLY (d) – OS ANNEQUIN

1^{er} forfait d'ANNEQUIN.

BULLY bat ANNEQUIN par forfait 5/0.

Amende de 10€ à ANNEQUIN.

U11 M D4 - POULE X

Rencontre 27622789 BEAUMETZ SUD ARTOIS – ENT. SCA/USR

1^{er} forfait de ENT. SCA/USR.

BEAUMETZ SUD ARTOIS bat ENT. SCA/USR par forfait 5/0.

Amende de 10€ à ENT. SCA/USR.

Journée du 13 mai 2024

VETERANS A 11 – POULE B

Rencontre 26795873 :US BILLY BERCLAU – STADE BETHUNE

1^{er} forfait de BILLY BERCLAU.

BETHUNE STADE bat BILLY BERCLAU par forfait 5/0.

Amende de 25€ à BILLY BERCLAU.

VETERANS A 11 – POULE D

Rencontre 26797175 : HENIN STADE – AAE EVIN

1^{er} forfait de HENIN STADE.

EVIN bat HENIN STADE par forfait 5/0.

Amende de 25€ à HENIN STADE.

SENIORS D2 – POULE A

Rencontre 26405074 : AS TINCQUIZEL – ES VENDIN

1^{er} forfait de VENDIN.

TINCQUIZEL bat VENDIN par forfait 5/0.

Amende de 25€ à VENDIN.

SENIORS D6 - POULE A

Rencontre 26522092 : DR LAMBRES – O. BURBURE

1^{er} forfait de BURBURE.

LAMBRES bat BURBURE par forfait 5/0.

Amende de 25€ à BURBURE.

Match retour à LAMBRES.

Rencontre 26522144 DR LAMBRES – FC AUCHEL

1^{er} forfait d'AUCHEL.

LAMBRES bat AUCHEL par forfait 5/0.

Amende de 25€ à AUCHEL.

SENIORS D6– POULE B

Rencontre N°26522318 SC SAINT-NICOLAS (c) – FC THELUS

1^{er} forfait de THELUS.

SAINT-NICOLAS bat THELUS par forfait 5/0.
Amende de 25€ à THELUS.

SENIORS D6– POULE E

Rencontre 26522852 : ES VENDIN (b) – USO MEURCHIN (c)

1^{er} forfait de VENDIN - suite au forfait de l'équipe de Vendin (a) contre TINCQUIZEL.
USO MEURCHIN bat VENDIN par forfait 5/0.
Amende de 25€ à VENDIN.

SENIORS D7 - POULE A

Rencontre 26674899 : AS MAROEUIL (b) – SCF ACHICOURT (b)

1^{er} forfait d'ACHICOURT.
MAROEUIL bat ACHICOURT par forfait 5/0.
Amende de 25€ à ACHICOURT.
Match retour à MAROEUIL.

SENIORS D7 - POULE B

Rencontre 27369982 : AS VALLEE DE TERNOISE (c) – CS PERNES (b)

2^{ème} forfait de PERNES.
VALLEE DE LA TERNOISE bat PERNES par forfait 5/0.
Amende de 50€ à PERNES.

SENIORS D7 - POULE C

Rencontre 26675316 : FC BEAUMONT (b) – ES VENDIN (c)

1^{er} forfait de VENDIN.
BEAUMONT bat VENDIN par forfait 5/0.
Amende de 25€ à VENDIN.

FEMINIÉS A 8 – POULE B

Rencontre 26861158 : FC MERICOURT – ES ROEUX

2^{ème} forfait de ROEUX.
MERICOURT bat ROEUX par forfait 5/0.
Amende de 10€ à ROEUX.

Rencontre 26861163 : US CHTS AVION – FC MERICOURT

1^{er} forfait de MERICOURT
AVION bat MERICOURT par forfait 5/0.
Amende de 10€ à MERICOURT.

U18 D1 – POULE A

Rencontre 27661809 : FC HINGES – US NOYELLES SOUS LENS

1^{er} forfait de NOYELLES SOUS LENS.
HINGES bat NOYELLES SOUS LENS par forfait 5/0.
Amende de 60€ à NOYELLES SOUS LENS.

U18 D2 – POULE B

Rencontre 27661934 : STADE HENIN – RC SAINS

1^{er} forfait de RC SAINS.
STADE HENIN bat SAINS par forfait 5/0.
Amende de 60€ à SAINS.

U18 D3 – POULE A

Rencontre 27662003 : US PAS – SC ARTESIEN

1^{er} forfait d'ARTESIEN.

PAS bat ARTESIEN par forfait 5/0.

Amende de 15€ à ARTESIEN.

U18 D4 – POULE C

Rencontre 27662419 : ES DOUVRIN – US BILLY BERCLAU

4^{ème} forfait de BILLY BERCLAU.

DOUVRIN bat BILLY BERCLAU par forfait 5/0.

Amende de 60€ à BILLY BERCLAU

Forfait général = 35€.

U18 D4 – POULE D

Rencontre 27662490 : ENT. ANNEZIN - AFCLL BETHUNE – AS VALLEE DE LA TERNOISE

1^{er} forfait de VALLEE DE LA TERNOISE.

ENT. ANNEZIN AFCLL BETHUNE bat VALLEE DE LA TERNOISE par forfait 5/0.

Amende de 15€ à VALLEE DE LA TERNOISE.

Rencontre 27662476 US HEUCHIN LISBOURG – ENT. ANNEZIN - AFCLL BETHUNE

1^{er} forfait de ENT ANNEZIN – AFCLL BETHUNE

HEUCHIN LISBOURG bat ENT ANNEZIN – AFCLL BETHUNE par forfait 5/0.

Amende de 60€ à US ENT. ANNEZIN – AFCLL BETHUNE

Rencontre 27662478 : JF GUARBECQUE – AS VALLEE DE LA TERNOISE

2^{ème} forfait de AS VALLEE DE LA TERNOISE

GUARBECQUE bat VALLEE DE LA TERNOISE par forfait 5/0.

Amende de 60€ à AS VALLEE DE LA TERNOISE.

U17 D1 – POULE A

Rencontre 27662538 : BILLY MONTIGNY CARABINIERS – OS AIRE

1^{er} forfait d'AIRE.

BILLY MONTIGNY CARABINIERS bat AIRE par forfait 5/0.

Amende de 60€ à AIRE.

U16 D2 – POULE A

Rencontre 27662751 : US BIACHE – ES LABEUVERIERE

1^{er} forfait de LABEUVERIERE.

BIACHE bat LABEUVERIERE par forfait 5/0.

Amende de 60€ à LABEUVERIERE.

U16 D2 – POULE C

Rencontre 27662862 : AS VIOLAINES – RC LOCON

1^{er} forfait de LOCON.

VIOLAINES bat LOCON par forfait 5/0.

Amende de 60€ à LOCON.

U15 D1 – POULE A

Rencontre 27663264 : AFC LIBERCOURT - US SAINT-POL

3^{ème} forfait de LIBERCOURT.

SAINT-POL bat LIBERCOURT par forfait 5/0.

Amende de 60€ à LIBERCOURT.

U15 D4 – POULE C

Rencontre 27665683 : US BEUVRY – AS LYSSOIS

1^{er} forfait de LYSSOIS.

BEUVRY bat LYSSOIS par forfait 5/0.

Amende de 60€ à LYSSOIS.

U15 D5 – POULE C

Rencontre 27666220 : INT. NORRENT FONTES (b) – COS MARLES (b)

2^{ème} forfait de MARLES.

INT. NORRENT FONTES bat MARLES par forfait 5/0.

Amende de 60€ à MARLES.

U15 D5 – POULE E

Rencontre 277666332 : AS SAILLY LABOURSE – ENT. VERQUIN

4^{ème} forfait de SAILLY LABOURSE.

ENT. VERQUIN bat SAILLY LABOURSE par forfait 5/0.

Amende de 60€ à SAILLY LABOURSE.

Forfait général = 35€.

U15 A 8 – POULE C

Rencontre 27667282 : CARVIN DYNAMO – SCF ACHICOURT

1^{er} forfait d'ACHICOURT.

CARVIN DYNAMO bat ACHICOURT par forfait 5/0.

Amende de 10€ à ACHICOURT.

FUTSAL D1 – POULE A

Rencontre 26948344 : HERSIN FUTSAL – GRENAY FUTSAL

1^{er} forfait d'HERSIN FUTSAL.

GRENAY FUTSAL bat HERSIN FUTSAL par forfait 5/0.

Amende de 60€ à HERSIN FUTSAL.

FUTSAL D2 – POULE A

Rencontre 26949827 : BARLIN FUTSAL C. (b) – NOEUX LES MINES FUTSAL

2^{ème} forfait de NOEUX LES MINES FUTSAL.

BARLIN FUTSAL bat NOEUX LES MINES FUTSAL par forfait 5/0.

Amende de 60€ à NOEUX LES MINES FUTSAL.

VETERANS A 8 – POULE B

Rencontre 26801086 : US MAISNIL – AFCL BETHUNE

2^{ème} forfait de BETHUNE.

MAISNIL bat BETHUNE par forfait 5/0.

Amende de 60€ à BETHUNE.

VETERANS A 8 – POULE C

Rencontre 26802947 : US SAINT-POL – ES ALLOUAGNE

1^{er} forfait d'ALLOUAGNE.

SAINT-POL bat ALLOUAGNE par forfait 5/0.

Amende de 60€ à ALLOUAGNE.

Rencontre 26846378 : SC SAINT-NICOLAS – FC CAMBLAIN

2^{ème} forfait de CAMBLAIN.

SAINT-NICOLAS bat CAMBLAIN par forfait 5/0.
Amende de 60€ à CAMBLAIN.

SENIORS D1 – POULE A

Rencontre 26484934 : RC LABOURSE – ES BULLY (b)

Réserves d'avant match de LABOURSE, non confirmées, non appuyées, non recevables.
Résultat acquis sur le terrain : 0/0
Amende de 30€ à LABOURSE.

SENIORS D2 – POULE A

Rencontre 26405076 BILLY MONTIGNY CARABINIERS (b) – AS LENS

Réserves d'avant match de LENS, non confirmées, non appuyées, non recevables.
Résultat acquis sur le terrain : 0/4
Amende de 30€ à LENS.

SENIORS D3 – POULE D

Rencontre 26575653 : US HOUDAIN – AFCL BETHUNE

Réserves d'avant match d'HOUDAIN, non confirmées, non appuyées, non recevables.
Résultat acquis sur le terrain : 2/3
Amende de 30€ à HOUDAIN.

Rencontre 26575653 : US HOUDAIN – AFCL BETHUNE

Réserves d'avant match d'HOUDAIN, non confirmées, non appuyées, non recevables.
Résultat acquis sur le terrain : 2/3
Amende de 30€ à HOUDAIN.

SENIORS D4 – POULE D

Rencontre 26519429 : US MAISNIL – ES LABEUVERIERE (b)

Réserves d'avant match de MAISNIL, non confirmées, non appuyées, non recevables.
Résultat acquis sur le terrain : 3/0
Amende de 30€ à MAISNIL.

SENIORS D5 – POULE A

Rencontre 26521165 : ES ALLOUAGNE – AS TINCQUIZEL (b)

Réserves d'avant match d'ALLOUAGNE, non confirmées, non appuyées, non recevables.
Résultat acquis sur le terrain : 2/0
Amende de 30€ à ALLOUAGNE.

Rencontre 26521167 : AFCL BETHUNE (c) – FC CAMBLAIN (b)

Réserves d'avant match de CAMBLAIN, non confirmées, non appuyées, non recevables.
Résultat acquis sur le terrain : 1/3
Amende de 30€ à CAMBLAIN.

Rencontre 26521169 : US HOUDAIN (b) – UC DIVION (b)

Réserves d'avant match d'HOUDAIN, non confirmées, non appuyées, non recevables.
Résultat acquis sur le terrain : 1/1
Amende de 30€ à HOUDAIN.

SENIORS D5 – POULE D

Rencontre 26521701 : AC NOYELLES GODAULT (b) – AAE EVIN

Réserves d'avant match d'EVIN, non confirmées, non appuyées, non recevables.
Résultat acquis sur le terrain : 1/3
Amende de 30€ à EVIN.

Rencontre 26759914 AC NOYELLES GODAULT (b) – CARVIN DYNAMO

Réserves d'avant match de CARVIN DYNAMO, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 0/7

Amende de 30€ à CARVIN DYNAMO.

SENIORS D5 – POULE E

Rencontre 26676219 : BEAUMETZ SUD ARTOIS (b) – AJ ARTOIS (b)

Réserves d'avant match de BEAUMETZ SUD ARTOIS, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 1/1

Amende de 30€ à BEAUMETZ SUD ARTOIS.

SENIORS D6 – POULE D

Rencontre 26522532 : AS VALLEE DE LA TERNOISE (b) – FC ATREBATE (b)

Réserves d'avant match de VALLEE DE LA TERNOISE, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 5/1

Amende de 30€ à VALLEE DE LA TERNOISE.

Rencontre 26522584 AS : VALLEE DE LA TERNOISE (b) – CSAL SOUCHEZ (b)

Réserves d'avant match de VALLEE DE LA TERNOISE, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 0/0

Amende de 30€ à VALLEE DE LA TERNOISE.

SENIORS D7 – POULE D

Rencontre 26675391 : OS AIRE (c) – ESD ISBERGUES (c)

Réserves d'avant match d'ISBERGUES, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 1/1

Amende de 30€ à ISBERGUES.

Rencontre 26675448 : JF GUARBECQUE (c) – ESD ISBERGUES (c)

Réserves d'avant match d'ISBERGUES, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 0/5

Amende de 30€ à ISBERGUES.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

Nathalie COCKENPOT



Marc TINCHON





GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Les décisions de la dernière réunion de Gestion des Litiges de ce **lundi 10 juin 2024** paraîtront en fin de semaine dans la rubrique « procès-verbaux ».

La présidente de la commission :
Nathalie COCKENPOT.



SAISON 2024/2025



- La mise en ligne des différentes procédures d'engagement (par écrit ou via footclubs) sera activée prochainement.
- Lors de la composition des groupes, les équipes seront placées en fonction de leur secteur géographique, ce qui va probablement impliquer quelques mouvements en relation avec les montées et les descentes.
Par ailleurs certaines délocalisations s'imposeront lorsque, dans une division donnée, le nombre d'équipes d'un secteur sera supérieur à 12.
- Les équipes du ternois seront réparties, sauf demandes explicites, indifféremment soit dans l'ARRAGEOIS, soit dans le BETHUNOIS.
- Les demandes établies pour la saison 2023 – 2024 sont annulées et les clubs désirant évoluer dans un secteur géographique précis doivent en faire la demande avant le **30 juin 2024**, en évitant la désignation des groupes par les lettres A, B, ...
- Les problèmes rencontrés lors des saisons écoulées peuvent amener le Comité Directeur à fixer d'office certaines affectations.
Toutes les demandes seront étudiées avec la plus grande attention, mais il sera tenu compte des répercussions que certaines d'entre elles pourront avoir sur l'affectation des autres équipes du secteur.
Il va de soi que toutes les demandes visant à éviter telle ou telle équipe ne seront pas prises en considération.
- La composition des groupes, telle qu'elle paraîtra, n'est pas susceptible d'appel ; toutefois les courriers signés des 2 présidents désirant permuter seront étudiés jusqu'au **20 juillet 2024**.
- Pour la D1 seniors il sera procédé à un tirage au sort public des 2 groupes pour éviter toute contestation ou critique ultérieures.
- Pour le futsal il est rappelé que l'engagement doit obligatoirement indiquer la salle dans laquelle se dérouleront les rencontres.
En outre, en application du règlement des compétitions futsal, il est rappelé que les rencontres sont interdites les samedis et dimanches.
- Pour toutes les catégories de jeunes à 11, l'engagement doit indiquer uniquement : niveau 1 ou niveau 2 (niveau 3 pour les U15) en vue des brassages qui détermineront les divisions.
Compte tenu des brassages et du début plus tardif des championnats aucune demande d'alternance ne sera possible.
- Il en va de même avec les vétérans pour lesquels, sauf si l'équipe dispose d'un terrain dédié sur lequel elle évolue seule, les matchs seront programmés à 8 heures 45 le dimanche ou à 17 heures le samedi.

- Les alternances seront possibles le dimanche après-midi sachant que les clubs devront appliquer la procédure « dérogation » en cas de conflit avec des rencontres de ligue, notamment en féminines.

- Pour anticiper certaines questions, il est rappelé que les vétérans sont des seniors et la création d'une telle équipe impose pour les joueurs venant d'un autre club, une mutation, le nombre de joueurs mutés étant de 6 pour les vétérans à 11 et de 4 pour les vétérans à 8.

- Lors de la création d'une section féminine les joueuses venant d'un autre club sont mutées sauf si la section féminine de ce club disparaît et que la demande de mutation est postérieure à la déclaration de mise en inactivité. La licence de la joueuse est dispensée du cachet mutation si, jouant précédemment en mixité, elle ne dispose pas, dans son ancien club de la possibilité d'évoluer soit en mixité, soit dans une équipe féminine.

- Enfin, en fonction des conditions climatiques, il est utile de prendre contact avec les services communaux en leur rappelant que, tout en préservant l'état des installations, il est possible de substituer à une interdiction totale, une décision limitative à 1 match par jour, ou 1 match pour le week-end ou à une fermeture jusqu'au dimanche 13 heures ou 14 heures.

Coupe de France

- La date limite des engagements est fixée au **15 Juin**. Le processus d'engagement via footclubs est indiqué sur le site de la Ligue.

A ce jour 120 équipes du district sont engagées.

Licences

Les clubs peuvent dès à présent procéder à l'enregistrement des licences pour la saison 2024 – 2025

Reprise des compétitions (sous réserve d'accord du conseil de ligue)

- Seniors

N3 - R1 : **25 août**

R2 à D7 : **8 septembre**

Coupe de France : 1^{er} tour le **25 août**

- Jeunes à 11

Championnat ligue et brassage district : **7 et 8 septembre**

Coupe Gambardella : **1er septembre**

- Féminines ligue

R1 : **8 septembre**

R2 et ID : **22 septembre**

Dates limites d'engagement

- Seniors : **15 juillet**

- Jeunes à 11 niveau 1 : **15 juillet**

- Féminines à 8 : **31 juillet**

- Vétérans à 8 et à 11 : **31 juillet**

- Futsal : **31 juillet**

- Jeunes à 11 niveaux 2 et 3 : **15 août**

- Foot animation U13 et U11 : **15 août**

Montées en Ligue (sous réserve des procédures en cours)

- Seniors : AS BREBIERES – ES BULLY (b) – Esp. CALONNE LIEVIN – FC LILLERS -
- U17 pour U18 R2 : US VIMY
- U16 pour U17 R2 : AS BEAURAINS
- U15 pour U16 R2 : ES BULLY
- U14 pour U15 R2 : US VERMELLES
- Futsal : LA BASSEE FUTSAL (b)

Richard RATAJCZAK.



TOURNOIS et RASSEMBLEMENTS HOMOLOGUES



8 juin	USO DROCOURT	U12/U13
15 juin	SC SAINT NICOLAS	U12/U13
15 juin	ES ANZIN	U10
15 juin	USO DROCOURT	Vétérans à 8
15 juin	ES LAVENTIE	U9
16 juin	ES ANZIN	U11
16 juin	ES LAVENTIE	U15